

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 215

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina
Autor: Kerwall, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251520>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Le comte de Neuchâtel, en Bourgogne, Thiébaud VIII, pour purger le pays de ces bandes d'écorcheurs, réunit tous ses vassaux et se mit à leur poursuite. Il attaqua un corps de cinq cents de ces bandits qui marchaient isolément, leur prit le butin qu'ils avaient enlevé, en tua un certain nombre et mit le reste en fuite. Depuis ce jour, les paysans des montagnes et des contrées du Doubs traquèrent de toutes parts ces misérables qui leur avaient fait tant de mal. Le carnage fut si grand en Franche-Comté que, au dire du chroniqueur Olivier de la Marche, « les rivières de la Saône et du Doubs étaient si pleines de corps et de charognes déceulx écorcheurs que maintes fois les pêcheurs les tiraient au lieu de poissons, deux à deux, trois à trois, liés et accouplés de cordes ensemble ».¹⁾

Cependant les Bourguignons entendaient être payés pour les services qu'ils avaient rendus aux paysans. A cet effet ils pillèrent

¹⁾ Gollut. Notes de Duvernoy. L. XI. c. XVIII et XXII, p. 1147 et 1157.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 10

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

— Comment veux-tu que l'on parvienne à éteindre chez eux cette soif de domination, de barbarie, alimentée, la plupart du temps, par un sang brûlé de désirs de vengeance ? La civilisation jointe à la crainte d'un châtement éternel pourrait peut-être atténuer leur férocité ; mais le moyen de parvenir à civiliser des bêtes que l'on ne peut approcher, des sauvages qui rejettent tout sentiment de repentir ? L'œuvre antiesclavagiste est sublime, merveilleuse, et a déjà obtenu beaucoup ; pas assez, cependant. Pourquoi ? Parce qu'on ne sait pas, parce qu'on ne croit pas dans les nations européennes que

les campagnes dont ils avaient été les défenseurs ; c'est pourquoi le peuple les appela « les retondeurs, car ils retondaient ce que les premiers avaient failli de happer et de prendre ».¹⁾

Profitant habilement de l'embarras où se trouvaient les évêques de Bâle et de l'état désastreux de leur principauté, le comte de Neuchâtel Thiébaud VIII, n'espérait à rien moins qu'à se créer un Etat puissant, riche et pouvant défier tous ses voisins. L'évêque de Bâle, privé de la plupart des domaines de la principauté, n'ayant plus même une demeure épiscopale, ne pouvait avec ses seules ressources s'opposer aux envahissements du comte de Neuchâtel. Les dettes de l'évêché s'accroissaient d'année en année. La situation de l'évêché était lamentable et tout faisait croire que les quatre seigneuries engagées au comte de Neuchâtel étaient perdues sans retour. Le Chapitre de la cathédrale ne perdit pas courage, il comprit qu'il fallait absolument mettre sur le trône de la Principauté un homme qui par ses richesses, l'ascendant d'un grand nom, saurait faire respecter les droits de l'évêché. Il jeta les yeux sur le prince-abbé bénédictin de Seltz, dans le Palatinat. Son abbaye était princière, elle possédait un grand territoire et son abbé ne ressortissait que de Rome. Cet abbé, riche et puissant, s'appela Jean de Fleckenstein, son frère Frédéric, était prince-évêque de Wormes. Touché de l'état misérable où se trouvait l'évêché de Bâle, Jean de Fleckenstein accepta le sceptre de cette principauté sans crainte. Nommé en mai

¹⁾ ibidene.

la barbarie est poussée à un aussi haut degré sur le territoire africain.

Calvignac s'arrêta ; il était étonné lui-même de mettre tant d'âme dans une question dont il ne faisait qu'un sujet de conversation, et il sourit, en se disant que la compassion humaine était contagieuse, et que l'homme ne pouvait moins faire que d'être bon, lorsqu'il possédait autour de lui un cœur généreux dont les rayons lui communiquaient, avec sa charité, son ardeur et son audace enthousiastes.

— Pauvre Yamina !... reprit la jeune femme, que je la plains !... Elle est si jeune !... Aïcha et Alim sont si intéressants, les chers petits !...

L'ingénieur dut interrompre l'intéressant colloque pour terminer sa correspondance ; mais le sujet intarissable fut repris dix fois, vingt fois, cent fois, à l'heure des repas, de la veillée, à tout moment où le couple heureux jouissait de quelques loisirs.

Le domestique de M. Calvignac annonça un soir :

— M. Abdallah !

1424, il fit le 29 de ce mois son entrée à Bâle, avec une escorte de cinq cents chevaliers, comtes, barons nobles et prêt le serment de fidélité au Chapitre en prenant possession de l'évêché. Il n'avait voulu déployer tout cet appareil que pour bien faire comprendre qu'il entendait faire rendre à l'évêché tout son lustre que le malheur des temps lui avait enlevé.

Jean de Fleckenstein fut l'un des plus grands princes qui ont gouverné l'évêché de Bâle. Il occupa ce siège de 1423 à 1436. Plein de confiance en la justesse de sa cause, il chercha d'abord les voies d'accommodement.

Nous avons vu plus haut que le comte de Neuchâtel en Bourgogne, Thiébaud VIII, retenait en fief, le château et la seigneurie de Spiegelberg, comprenant les Franches-Montagnes, les châteaux et seigneuries de Roche d'or, de Pleujouse et la ville de St-Ursanne. Il se regardait comme le seigneur de ces quatre terres et ne songeait nullement à les rendre à l'Eglise de Bâle même quand on voulut lui remettre le prix de l'hypothèque. Jean de Fleckenstein rappela à Thiébaud VIII les conditions de l'engagement, il lui réclama les seigneuries engagées en lui offrant le prix, se basant sur les conventions antérieures.

Le comte de Neuchâtel, riche et puissant, possesseur d'un grand comté, tenait énormément à conserver ces quatre terres qui arrondissaient si bien son domaine. Il refusa le prix de l'hypothèque. Prévoyant qu'il serait attaqué par l'évêque de Bâle, il se hâta de forifier ses châteaux, celui de Neuchâtel,

Quelque étrange que parût à l'ingénieur le titre de monsieur devant Abdallah, il répondit : « Faites entrer », peu surpris de la visite du nouvel hôte attendu.

Le Kabyle s'avança, et, après les salamalecs d'usage échangés, Calvignac lui montra un coussin, afin qu'il pût s'asseoir selon sa coutume.

— Abdallah n'est point venu pour faire une longue visite, dit-il en s'inclinant ; Abdallah est ici pour exprimer sa reconnaissance à la femme de Sidi (seigneur) Calvignac pour le danger qu'elle a conjuré sur la tête d'Alim !... O'Allah l'accompagne, Sidi, et qu'il couvre de fleurs la route de la Française !

— Je te remercie, Abdallah. Ton enfant est-il guéri ?

— Alim est guéri, et Abdallah est dévoué à ta femme ; aussi voudrait-il la voir, si tu veux, pour lui offrir un *mezrag* (gage). Il a laissé à la porte un petit sac de figues qu'il lui donne aussi.

— Abdallah, tu as eu tort d'apporter tout

celui de Clément et surtout de la ville d'Héricourt. Connaissant les faibles ressources du prince-évêque de Bâle, il osa le narguer et même le menacer.

Jean de Fleckenstein ne se rebuta point, quoique ami de la paix et fort de son droit, il comprit bien vite que la force des armes pouvait seule lui restituer les quatre seigneuries et ses droits, que le comte refusait de lui reconnaître, malgré les écrits et l'engagement solennel signé par lui, comte de Neuchâtel, de lui rendre ces terres quand le gage lui serait remis. C'était la guerre, l'une des plus terribles qu'eût à soutenir l'évêché de Bâle. Nous ne possédons que quelques récépifs brefs, secs de ces faits. Avec eux nous tâcherons de reconstituer les événements tels qu'ils se sont produits.

Le comte de Neuchâtel était puissant, riche, possesseur d'un beau et grand comté, et d'un grand nombre de seigneuries. Il avait de nombreux alliés et il pouvait mettre sur pied une forte armée de vaillants soldats.

L'évêque de Bâle, de son côté, comprit, que réduit à ses seules forces, il ne parviendrait jamais à se faire rendre justice. Il chercha des alliés puissants, capables de le soutenir dans ses justes revendications. Il demanda et obtint l'appui des princes-archevêques de Cologne et de Mayence, du comte palatin Louis, du margrave, Bernard de Baden et de son frère Frédéric de Fleckenstein, prince-évêque de Worms. L'évêque de Bâle eut ainsi une forte armée, protégée par mille deux cent cavaliers de l'évêché commandés par Jean, comte de Thierstein. La ville de Bâle ne voulut pas rester en arrière, elle leva également un contingent de troupes pour soutenir son évêque. Les troupes bâloises furent placées sous les ordres du bourgmestre de la ville, Burtkard ze Rhein, qui s'engagea à ne pas relâcher, sans le consentement de l'évêque, les prisonniers qui pourraient tomber entre ses mains. En même temps, la ville de Bâle versa entre les mains de l'évêque Jean de Fleckenstein six mille florins d'or pour les frais de la guerre. L'évêque lui donna en garantie le sceau épiscopal.

La guerre se fit avec vigueur. Divisées en trois corps d'armée les troupes de l'évêque de Bâle et de ses alliés reprirent en quelques jours les châteaux de Spiegelberg, de Pleujouse, de Roche d'Or et la ville de St-Ursanne qui rentrèrent ainsi entre les mains de leur légitime seigneur et maître, l'évêque

cela ; ma femme ne voulait pas de remerciements.

Mme Calvignac prévenue de l'arrivée du Kabyle, entra au salon. Elle pria Abdallah de s'asseoir.

Cet homme au teint basané, aux yeux noirs et perçants, deux boules de charbon ardents, qui rendaient encore plus sombre sa gravité orientale, que ne tempérerait aucun raffinement de courtoisie et de souplesse, était un objet de terreur pour la jeune femme. Son imagination lui grossissait encore la matraque formidable qu'Abdallah avait auprès de lui ; c'est en tremblant qu'elle demanda :

— Comment va Alim ?

— Il court dans la campagne, et, trois fois par jour, il prie Allah de te combler de faveurs... Qu'Allah l'exauce !

— Je te remercie, Abdallah ; mais je ne mérite pas toute cette reconnaissance ; ce que j'ai fait est naturel ; toutes les fois que les tiens auront besoin de secours, nous leur serons dévoués.

(La suite prochainement.)

de Bâle ¹⁾. Thiébaud VIII, plein de fureur, arme aussitôt ses sujets et à la tête de cinq cents cheveaux, vient brûler la ville d'Essing ; la trahison lui ouvre le bourg de Florimont dont la garnison épiscopale est égorgée en partie. C'était une dépendance de l'évêché de Bâle. Aussi les repréailles ne se font pas attendre. Avant la Fête-Dieu, les troupes de Bâle et de l'évêché se saisissent du bourg de Clément : le château résiste ; mais l'ennemi brûle les villages voisins et marche quelque temps après sur Héricourt où le comte de Neuchâtel a concentré toutes ses forces. Les troupes de Bâle et des alliés de son évêque, commandées par de vaillants capitaines, comme les comtes de Montjoie, de Thierstein, et le noble Louis de Lichtenberg, firent avec vigueur le siège d'Héricourt. Le siège commence le samedi après la Toussaint. Quatre grandes pièces de canon, les bombardes, les machines de guerre menacent les murailles ; déjà les échelles sont appliquées pour donner l'assaut, quand la garnison se retire au château en brûlant la ville. Toute la force de l'artillerie, dirigée contre cette forteresse, produit un tel ravage, que le jour de Saint-Martin, 11 novembre 1425, la garnison réduite à traîner, ouvre les portes et sort au lever du soleil. Des quinze tours qui flanquaient le château et la ville, sept sont abattues, les autres minées ; l'ennemi détruit une partie des murailles ²⁾.

Pour comble de malheurs, Thiébaud VIII tomba entre les mains des troupes épiscopales. Prisonnier et vaincu, il dut accepter les conditions du vainqueur. Une trêve négociée par Jean, comte de Fribourg et de Neuchâtel en Suisse, et par le sénat des villes de Berne et de Fribourg, rétablit la paix entre les parties. Thiébaud VIII dut rendre pour dix mille florins les terres qui avaient été cause de son désastre. Cette somme n'était guère que l'équivalent de sa rançon qui fut fixée à huit mille quatre cents florins ³⁾.

1) Chronique de Würstisen.

2) Histoire de Neuchâtel par Fabbé Loye.

3) Archives de Porrentruy. Trouillat IV.

(A suivre.)

HYGIÈNE SCOLAIRE

INSTRUCTIONS POUR SAUVEGARDER LA SANTÉ

DE LA JEUNESSE SCOLAIRE.

A. Répartition des élèves dans les bancs d'école.

1. — Au début de chaque année scolaire les élèves seront répartis dans les bancs de leur classe qui correspondent à la longueur de leur taille. On se souviendra que pour qu'un banc d'école réponde aux exigences qu'on en doit attendre, il faut tout d'abord que la distance qui sépare le siège du plancher sur lequel le pied s'appuie soit égale à la longueur de la jambe mesurée depuis le jarret jusqu'à la plante du pied. Pour écrire, il faut également que l'élève, assis en bonne position droite, puisse commodément appuyer ses avant-bras sur son pupitre. Pour cela la distance verticale qui sépare ce dernier du siège ne doit être ni trop grande ni trop petite. — On observe une croissance corporelle rapide chez certains élèves, et les bancs qu'on leur a assignés peuvent ne plus être proportionnés à leur taille. Il y aura lieu de les faire changer de place au cours même d'une année scolaire.

2. — Les élèves myopes seront placés dans les rangées de bancs les plus rapprochées de la planche noire et les mieux éclairés. Il va sans dire qu'il faudra toujours aussi que ces bancs correspondent à la longueur de leur taille. On les dispensera, dans la mesure du possible, des travaux particulièrement fatigants pour les yeux.

3. — Les enfants qui ont l'ouïe dure seront placés à proximité immédiate de l'instituteur.

4. — Pour ce qui concerne les enfants atteints d'infirmités physiques ou intellectuelles, on s'en tiendra aux « Instructions à l'usage du corps enseignant ».

B. Tenue corporelle.

5. — Une attention spéciale sera vouée à une tenue corporelle correcte de la part des élèves, afin d'éviter la production de myopies et de déviations de la colonne vertébrale.

6. — Pour que la tenue de l'élève puisse être qualifiée de normale il faut que, tout en étant assis, il couvre la largeur entière du banc qui lui sert de siège ; la région lombaire doit être appuyée contre le dossier ; la plante du pied doit reposer dans toute sa longueur sur le plancher. — Au moment où l'élève est occupé à écrire, le milieu de la page de son cahier doit se trouver exactement en face de la ligne médiane de son corps. Tandis que l'avant-bras doit reposer sur le pupitre, la partie supérieure du bras doit rester parfaitement libre, et non serrée contre le thorax.

7. — Pour les enfants qui s'obstinent à se courber outre mesure, on demandera aux parents l'autorisation d'avoir recours à des appareils de soutien.

8. — Pour éviter les inconvénients qui résultent de la possession assise trop longtemps prolongée, l'instituteur aura soin de faire changer assez souvent la tenue corporelle des élèves. Au moment où ils récitent leur tâches les élèves pourront, par exemple, être astreints de se tenir debout.

C. Hygiène de la vue.

9. — Les bancs d'école seront placés de telle sorte que l'éclairage arrive de la gauche et que les élèves ne soient pas incommodés par un faux jour ou par une source de lumière éblouissante. — Un éclairage supplémentaire venant de la face dorsale des élèves est admissible. *Par contre l'éclairage venant directement contre la face des élèves ne peut pas être toléré.*

10. — On se protégera au moyen de stores, de rideaux etc., contre la lumière du soleil, là où celle-ci atteindrait directement les livres et les cahiers des élèves. On répartira les leçons de dessin et d'écriture sur les heures de la journée où il fait le plus clair.

11. — Pour écrire, lire ou faire des travaux manuels, la distance normale de l'œil au cahier ou au travail devra comporter trente centimètres. Une exception à cette règle ne sera admise que pour les myopes.

12. — On n'autorisera les élèves à porter des lunettes que lorsqu'elles ont été prescrites par un médecin.

13. — A partir de la troisième année scolaire au plus tard les élèves feront usage pour écrire de papier, de plumes et d'encre noire.

14. — Les travaux manuels qui ne peuvent pas être faits en respectant la distance de trente centimètres qui doit séparer l'œil de l'objet du travail seront exclus des programmes scolaires.